



**Société anonyme fondée en 1864**  
**au capital de EUR 548 043 436,25**  
**Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris**  
**RCS Paris 552 120 222**

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE  
RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS DES PLANS D'EPARGNE  
DU GROUPE SOCIETE GENERALE  
VISA N°04-313 DELIVRE PAR L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS  
EN DATE DU 22 AVRIL 2004**

**Émetteur** Société Générale, société anonyme de droit français, dotée de statut de banque (ci-après, la « **Société Générale** ») :

Secteur d'activité FTSE :

- Groupe économique : 80 SOCIETES FINANCIERES
- Secteur : 81 BANQUES
- Sous-secteur : 810 BANQUES

**Titres offerts**

Le montant nominal maximum global de l'augmentation de capital est fixé à EUR 15 millions correspondant à l'émission de 12 millions d'actions à souscrire en numéraire au nominal de EUR 1,25.

L'augmentation de capital se subdivise en quatre (4) tranches distinctes.

Les trois (3) premières tranches sont souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe. Seule la quatrième (4<sup>ème</sup>) tranche est directement souscrite par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe international. Le montant nominal maximum de cette quatrième (4<sup>ème</sup>) tranche est fixé à EUR 3,75 millions correspondant à l'émission de 3 millions d'actions nouvelles au nominal de EUR 1,25.

Le prospectus relatif à l'augmentation de capital réservée décrit la 4<sup>ème</sup> tranche, dont la souscription est réalisée en direct.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Modalités de souscription**

Mode de détermination du prix de souscription

Le prix de souscription est égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Société Générale constatés au Premier Marché d'Euronext Paris SA lors des vingt (20) séances de Bourse précédant la date de la réunion du Conseil d'administration du 29 avril 2004, diminuée de la décote de 20% par rapport à cette moyenne, soit EUR 57,96 (ou de 15% pour les salariés résidents de l'Etat de Californie, soit EUR 61,58, et ce, pour répondre aux exigences de droit boursier de l'Etat de Californie).

Mode de conservation des titres

FCPE (en France) ou en direct (à l'étranger)

### Bénéficiaires de l'offre

La présente offre est réservée aux adhérents des Plans d'épargne de la Société Générale et des sociétés de son groupe.

Concernant la 4<sup>ème</sup> tranche, conformément aux dispositions du Plan d'épargne groupe international, les Bénéficiaires sont :

(i) les salariés ayant conclu un contrat de travail à durée indéterminée avec une Société Signataire, une Succursale Participante ou une Société Adhérente du Plan d'épargne groupe international ; et

(ii) les salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par une Société Signataire, une Succursale Participante ou une Société Adhérente du Plan d'épargne groupe international et dont le contrat de travail est maintenu avec l'une ou l'autre de ces entités durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation, à l'exclusion toutefois des salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par la Société Générale et restant liés à cette dernière par un contrat de travail durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation,

et justifiant d'une ancienneté de trois (3) mois au titre du contrat de travail en cours à la fin de la période de souscription.

Le nombre de pays envisagé faisant partie du périmètre de l'offre dans la 4<sup>ème</sup> tranche est au maximum de quarante huit pays, correspondant à un nombre estimé de 37 000 salariés éligibles au total.

### Plafond de souscription

Conformément à l'article L. 443-2 du Code du travail, ainsi qu'à la décision du Conseil d'administration du 11 février 2004, le montant total des versements volontaires d'un Bénéficiaire, tel que défini dans le Plan d'épargne groupe international, ne peut dépasser 25 % de sa rémunération brute annuelle perçue au titre de l'année de la souscription, étant entendu que le total de ces versements volontaires et de l'abondement net par Bénéficiaire ne peut être supérieur à EUR 20.000.

### Abondement

Conformément aux termes du Plan d'épargne groupe international, le montant de l'abondement est limité par Bénéficiaire et par année civile à un montant de EUR 1.500 maximum ou tout montant inférieur fixé par l'employeur, si ce dernier a décidé de verser une telle contribution. Pour l'augmentation de capital 2004, l'abondement est versé en numéraire. Le mode de calcul de l'abondement a été fixé de la manière suivante :

- de la 1<sup>ère</sup> à la 20<sup>ème</sup> action souscrite : 100 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 1 euro investi par le Bénéficiaire)
- à partir de la 21<sup>ème</sup> action souscrite : 50 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 2 euros investis par le Bénéficiaire) et ce, jusqu'au plafond d'abondement fixé par l'employeur, soit un maximum de EUR 1.500.

Pour les besoins de ce calcul, le montant investi par le Bénéficiaire est arrondi à l'euro inférieur et celui versé par l'employeur est arrondi à l'euro supérieur.

### **Calendrier indicatif de l'opération**

#### Période de souscription

Les dates définitives de la période de souscription ont été fixées par le Conseil d'administration du 29 avril 2004.

La souscription sera ouverte du 10 mai au 26 mai 2004 inclus.

#### Date de réalisation de l'augmentation de capital

Prévue le 12 juillet 2004 au plus tard.

### **Cotation des actions nouvelles**

#### Place principale de cotation

Les actions Société Générale sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext

Paris SA.

#### Cotation des actions nouvelles

La cotation au Premier Marché d'Euronext Paris SA des actions nouvelles sera demandée immédiatement après la date de l'augmentation de capital (elle sera effective approximativement le 19 juillet 2004).

#### Cours de bourse de l'action (Premier Marché d'Euronext Paris SA)

Cours extrêmes du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 27 avril 2004 (inclus) :

42,90 euros et 74,90 euros.

#### Autres places de cotation

Aux Etats-Unis, les actions Société Générale se négocient sous la forme de certificats d'actions (*American Depositary Receipt – ADR*).

L'action Société Générale est également cotée à la Bourse de Tokyo.

La cotation des actions nouvelles n'y sera pas demandée.

#### **Autres informations**

Les actions détenues directement par les Bénéficiaires et les parts des fonds communs de placement d'entreprise seront indisponibles pendant une durée de 5 ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé selon les conditions prévues au Plan d'épargne groupe international. Dans certains pays, en fonction de la législation locale, certains cas de déblocage anticipé ne seront pas ouverts aux salariés.

#### **Contact investisseurs**

Pour toute question relative aux règles du Plan d'épargne groupe international ou à l'offre d'actions présentée dans la présente note d'opération, les Bénéficiaires, tels que définis au point 2.2.2.2 du prospectus relatif à la présente offre, pourront s'adresser dans leur pays à la personne qui a été désignée responsable de la communication et de la coordination de l'opération d'augmentation de capital au sein de la société ou de la succursale du Groupe Société Générale dont ils relèvent.

Pour chaque pays, les coordonnées de ces responsables sont communiquées aux Bénéficiaires, notamment par voie d'affichage et/ou au cours de séances d'information.

Si des précisions ou des explications supplémentaires devaient être obtenues, toute demande sera adressée par courrier à :

Société Générale  
Direction des Ressources et Relations Humaines – Corinne Didier  
Tour Société Générale  
17, Cours Valmy  
92972 Paris La Défense 7 Valmy

#### **Mise à disposition du prospectus**

Des exemplaires de la note d'opération et du document de référence sont disponibles sans frais au siège administratif de la Société Générale, situé au 17 cours Valmy, (92972), Paris La Défense 7 Valmy France, mis en ligne sur son site Internet ([www.socgen.com](http://www.socgen.com), sur la home page) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), rubrique Décisions et Informations Financières).